

Le nom d'une école continue de faire polémique

L'école des Monts-d'Aunay, nommée d'après son ancien directeur, pourrait bientôt changer de nom après une décision de justice. C'est le souhait d'anciens élèves, qui accusent l'homme de violences.

Cela fait maintenant deux ans que la commune des Monts-d'Aunay (au sud-ouest de Caen) est le théâtre d'un conflit qui oppose la majorité municipale à un collectif d'anciens élèves de l'école élémentaire.

Au cœur de cette querelle, la décision de la municipalité d'attribuer à l'établissement le nom de Pierre Lefèvre. L'ancien maire de la commune, aujourd'hui âgé de 85 ans, enseigna dans cette école de 1965 à 1996 et en fut le directeur pendant plusieurs années. Cette délibération votée il y a deux ans, le 13 août 2021, a provoqué un tollé parmi plusieurs élèves, aujourd'hui cinquantenaires voire sexagénaires. Tirages d'oreille, gifles, jets de brosse, tête plongée dans un seau d'eau... Certains témoignages rédigés sous serment décrivent un maître « **violent** » et « **adepte des châtiements corporels** ». D'autres, produits par la municipalité, évoquent au contraire un enseignant « **formidable** » et assurent « **ne l'avoir jamais vu lever la main sur un de ses élèves** ».

Cette croisade pour faire retirer le nom de Pierre Lefèvre du fronton de l'école est passée par la case justice hier, lors d'une audience au tribunal administratif de Caen, saisi par le collectif. Dans ses conclusions qui précèdent la décision des juges, le rapporteur public a réclamé l'annulation de cette décision municipale, pour vice de procédure. « **Il y a eu manifestement une méconnaissance de l'obligation de consultation du conseil d'école avant de soumettre cette délibération au vote** », indiquait le magistrat. Sans l'avis des instances scolaires, « **le vote des conseillers a pu être influencé** ».

Quant aux accusations de violence, « **si les témoignages des anciens élèves présentent un degré de vraisemblance élevé** », le rapporteur public estime que « **ces pratiques condamnables** » ne sont pas de nature à remettre en cause la décision de la municipalité.

C'est donc sur la forme et non sur le fond que le tribunal administratif pourrait annuler la décision de la municipalité. Une éventualité qui renfrogne le collectif et son avocat M^e Arnaud Labrusse. « **Une circulaire concernant la dénomination des établissements scolaires précise que les noms des personnalités choisies doivent témoigner de la reconnaissance publique de services exceptionnels rendus à la Nation ou à l'humanité.** » Aucun de ces critères, selon l'avocat, ne peut s'appliquer au nom de Pierre Lefèvre. Il y voit plutôt « **un renvoi d'ascenseur à l'ancien maire, de la part de celle qu'il avait adoubée** ».

Plainte pour harcèlement

M^e Désert, avocate de la commune, estime quant à elle que la délibération votée ce 13 septembre 2021 ne peut être remise en cause. « **Aucun des conseillers n'avait le couteau sous la gorge. Personne n'a clamé que son droit était bafoué.** » Les violences ? « **Nous ne contestons pas les témoignages des victimes, mais nous en avons d'autres qui disent le contraire. Ce n'est pas cette réalité qui doit primer.** » Enfin, l'argument d'un « renvoi d'ascenseur » « **dénote un parfait mépris pour les électeurs des Monts-d'Aunay** ».

La décision des juges sera rendue d'ici deux à trois semaines. En cas d'annulation de la délibération pour vice de procédure, la municipalité a la possibilité de faire appel ou de procéder à un nouveau vote. « **Mais rien ne sera décidé sans l'avis de Pierre Lefèvre** », assure la maire Christine Salmon. De son côté, le collectif, s'il est débouté, a promis de faire appel.

Cependant, quelle que soit l'issue de ce dossier, les deux camps n'en ont pas terminé avec la justice. En effet, Christine Salmon a décidé de porter plainte pour harcèlement.

Jean-Philippe GAUTIER.



De gauche à droite : Me Labrusse, avocat ; Didier Lemasle et Philippe Sicot, membres du collectif « Notre école ne peut pas s'appeler Pierre Lefèvre ». Ouest-France